

FLASH-INFOS
avril 2024

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marcenod.fr régulièrement mis à jour

Distribution des sacs poubelle
Les vendredi 3 (16h30 - 18h30)
et samedi 4 mai (10h00 - midi)
au dépôt communal.
Il n'y aura pas
d'autre distribution.

ETAT CIVIL

Nous avons le regret de vous faire part des décès de :

- ✓ Monsieur André Bonnier, le 29 décembre 2023, à l'âge de 87 ans, domicilié Montée du Gas. Monsieur Bonnier fut Maire de Marcenod et également très actif au sein des associations des Hospitaliers et des anciens combattants.
- ✓ Madame Sylvie Bénérière, le 7 mars 2024, à l'âge de 48 ans, domiciliée Chemin du Bruneton. Madame Bénérière participa activement à la vie de la paroisse (équipe funérailles, antenne de solidarité paroissiale, café d'après messe...).
- ✓ Monsieur Joannès Thizy, le 3 avril 2024, à l'âge de 94 ans, résidant en Ehpad, domicilié au Machizaud.



Nos condoléances vont à leurs familles.

Nous avons le plaisir d'accueillir :



- ✓ Nolan Solignac-Maurin, né le 1^{er} janvier, fils de Marie Maurin et Jérémy Solignac, domiciliés Impasse des Pinatelles,
- ✓ Ilyès et Kaïs Bensmail, nés le 2 janvier, fils de Floriane et Nacer Bensmail, domiciliés Route des Flâches,
- ✓ Gabriel Bruyas, né le 29 février, fils de Marine Jouvhomme et Mathieu Bruyas, domiciliés à Chemin de Fontagneux,
- ✓ Elio Bouilhol, né le 13 mars, fils de Chloé Ferraton et Fabien Bouilhol, domiciliés rue du stade,
- ✓ Julia Chassagneux, née le 17 mars, fille de Céline Noir et Kévin Chassagneux, domiciliés Impasse des noyers.

TRAVAUX EN COURS

Equipements communautaires multi-locaux (SEM)

L'aménagement de la Place de l'église se poursuit avec la pose de potelets sur quelques espaces publics et le remplacement de la barrière située rue Antoine Marie Fléchet, le long du jardin public.

Un panneau d'informations touristiques présentant les chemins de randonnées sera également installé sur la façade des toilettes publiques.

Par ailleurs, quelques malfaçons sont à reprendre à l'image de certaines dalles podotactiles placées en amont des passages piétons ou le remplacement des vis des bancs "design" de la Place de l'église.

Le Monument aux morts fera également l'objet d'une reprise ; il sera nettoyé et les intervalles entre les différents éléments seront rendus étanches pour éviter les "couleurs de rouille" qui sont apparues.

La croix sera repositionnée sur son socle dans l'espace vert à droite de l'entrée de l'église.



Enfin, l'espace de stationnement créé par la pose de la cuve de rétention des eaux pluviales va faire l'objet d'un aménagement provisoire en attendant le lancement des travaux complémentaires sur la rue Antoine Marie Fléchet. 2 candélabres seront positionnés le long du mur de soutènement et une couche de gravier sera mise en œuvre.

Assainissement

Le renforcement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du bourg est en cours d'achèvement. Les ouvrages présents sous le Chemin de la scierie sont désormais connectés avec les 2 nouvelles colonnes d'eaux usées et d'eaux pluviales qui rejoignent directement la station d'épuration du Campillon en empruntant la voirie du futur lotissement "de la scierie" et les terrains de l'indivision Joassard.

TRAVAUX A VENIR

Nous travaillons actuellement sur plusieurs projets qui devraient se concrétiser dans les semaines et mois à venir :

Ecole : La rénovation thermique de l'école et de l'accueil périscolaire comprendra notamment le remplacement de la chaudière fuel par un dispositif de géothermie profonde et l'isolation de l'ensemble des bâtiments les plus anciens.



Certains espaces existants seront également retravaillés à l'image de la classe maternelle et du périscolaire.

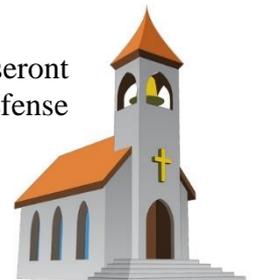
Enfin, comme nous souhaitons positionner l'accès principal sur le Chemin des écoliers, cette voirie sera aménagée et un parking spécifique devrait être créé.

Un diagnostic Amiante, Plomb et Radon vient d'être réalisé pour la prise en compte éventuelle de ces polluants dans les futurs travaux.

Comme l'étude de faisabilité que nous avons réalisée a défini un besoin d'investissement supérieur à celui mis en œuvre lors de la réhabilitation de notre équipement rural d'animation, la participation financière de nos partenaires habituels (Etat, Région, Département, Saint-Etienne métropole, ADEME...) s'avère donc indispensable pour mener ce projet à son terme.

La maîtrise d'œuvre est actuellement en cours de sélection.

Eglise : les protections des vitraux (verrières de doublage et raquettes métalliques) seront retirées et remplacées par des verres feuilletés qui assureront l'étanchéité à l'eau et la défense mécanique.



Stade : Des boîtiers de raccordement électrique et d'eau potable seront placés sur les côtés du terrain de sport et sous le préau afin de faciliter le déroulement des manifestations associatives, et plus particulièrement la fête au village.

Rue Antoine Marie Fléchet : Nous travaillons actuellement avec les services de la Métropole sur l'aménagement de la section comprise entre la fin de l'ECM (entrée du jardin public) et le carrefour avec le Chemin des écoliers.

Cet aménagement devrait débuter en toute fin d'année 2024.

L'étude de faisabilité que nous avons réalisée là aussi préalablement, à portée sur les dispositifs de réduction de la vitesse en traversée du bourg, la sécurisation des déplacements en mode actif, le renforcement du stationnement, la création d'un quai pour les transports urbains (STAS) et la végétalisation des futurs espaces aménagés.



Eau : la colonne principale d'eau potable présente sous la rue Antoine Marie Fléchet, à la sortie du bourg (carrefour avec la Montée du Couzon), en direction du Chemin de La Combe, sera prochainement renouvelée. Ces travaux devraient débuter vers le 8 avril et nécessiteront une circulation sur une seule voie, par alternance.

Route métropolitaine M65 : la chaussée entre le Bruneton et l'Hôpital, pour les 2 tronçons qui n'ont pas été repris lors de l'intervention du département en 2019 est également programmée et devrait être réalisée avant cet été. Lors de ces travaux, la circulation sera totalement interdite afin de "tirer un tapis d'enrobé" d'un seul tenant et éviter le raccord central.

Seule la partie entre les panneaux d'entrée d'agglomération, soit les rues Antoine Marie Fléchet et de l'abbé Chatain restera à reprendre ; et cela attendra la fin des aménagements du centre-bourg.

Défense incendie : un nouveau poteau d'incendie sera bientôt installé à proximité du réservoir d'eau potable du Bruneton. Comme il fonctionnera "par aspiration", il sera de couleur bleu, et non rouge comme habituellement.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

- Points d'apport volontaire (containers en bout de rue) : nous rappelons qu'ils sont uniquement destinés aux particuliers ne disposant pas de bac individuel.

Il est rappelé que les déchets doivent être compactés afin d'en réduire le volume et qu'aucun sac ou carton ne doit être laissé par terre à côté des containers ; les cartons doivent également être aplatis avant d'être mis dans le container jaune approprié.

Par ailleurs, la loi impose aux professionnels de déposer leurs déchets directement en déchèterie (voir sur le site de Saint-Etienne-Métropole pour les adresses et horaires).

- Tri des déchets alimentaires



Les personnes souhaitant bénéficier gratuitement d'un composteur individuel et d'un bio-sceau peuvent en faire la demande sur le site internet de Saint-Etienne Métropole.

Il y aura néanmoins de l'attente pour les obtenir car cette opération fonctionne bien au-delà des prévisions et ils sont en cours de réapprovisionnement.

Actuellement, et malgré nos demandes de livraison directement sur Marcenod, les composteurs sont à récupérer sur d'autres communes de la métropole.



ELECTIONS EUROPEENNES

Elles se dérouleront le dimanche 9 juin, de 8h00 à 18h00, dans la salle annexe de la Mairie.

Tous les 5 ans, ces élections permettent d'élire les députés qui représenteront la France au parlement européen.

Si vous n'êtes pas inscrits, et afin de pouvoir voter, il vous faut réaliser cette démarche au plus tard le 1^{er} mai, par internet, et jusqu'au 3 mai 2024 en Mairie.

Pour valider votre inscription, vous devez joindre les documents suivants à votre demande :

- Justificatif de domicile : dernier avis d'imposition, taxe d'habitation ou factures de consommation de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande.



COMMEMORATION DU 8 MAI

Elle se déroulera le dimanche 5 mai, à 11h00, sur la Place de l'église, au Monument aux morts.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Elles auront lieu les mardis 30 avril et 7 mai à l'école.

Il faut prendre rendez-vous par mail à ce.0420487b@ac-lyon.fr



AUTO-ECOLE



Le Centre Communal d'Action Sociale organise 2 ateliers "Code de la route – Séniors au volant" en partenariat avec l'auto-école de Saint-Christo-en-Jarez, les lundi 13 et 27 mai, de 14h30 à 16h00.

Ce sera l'occasion de réviser ses connaissances et potentiellement de découvrir les nouvelles réglementations.

Après la prise en charge par la CCAS d'une partie du coût, la participation s'élève à 5,00 par participant pour les 2 séances.

Possibilité de covoiturage.

Inscription avant le 1^{er} mai au 07.67.46.82.04 ou 06.25.55.19.30.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - ESSAIS AUTOMOBILES

Des essais automobiles seront réalisés le jeudi 11 avril, entre 9h00 et 18h00.

- Route du Grand Chemin, depuis le carrefour avec la M65 jusqu'au carrefour avec la route des Combes,
- Route de Montmain, entre le hameau de Montmain et le carrefour avec la route du Grand Chemin.



Pendant la durée des essais, la circulation sera interdite à tout autre véhicule, hors véhicule d'assistance et de secours aux personnes :

Les riverains bénéficieront d'un droit de circulation maintenu.

FLEURISSEMENT COMMUNAL



Les plantations des massifs auront lieu le mercredi 15 mai.

Rendez-vous à 8h00 devant l'église pour les bénévoles qui souhaitent y participer.

Les personnes qui souhaitent se porter bénévoles pour nous aider à arroser les plantations doivent se faire connaître en Mairie.

PORTAGE DE REPAS

La nouvelle plaquette est disponible en Mairie.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Monique Crozier au 04 77 20 87 21 ou 06 43 11 54 07.

SALON DE COIFFURE

Le salon de coiffure a cessé son activité le 23 mars.

Nous tenons à remercier Chrystelle pour toutes ces années passées au service de la population, sa gentillesse, ainsi que pour la patience dont elle a fait preuve face aux nombreuses coupures d'eau...

Nous lui souhaitons bonne route pour son nouveau projet professionnel.



HISTOIRE ET PATRIMOINE

Pour diverses raisons, l'association n'organisera pas sa traditionnelle soupe aux choux cette année. Une manifestation qui était prévue le dimanche 14 avril.

Par contre, elle tiendra son assemblée générale le mardi 9 avril, à 17h30, à la salle du bar, faisant suite à la rencontre du Club de l'Amitié. Une assemblée générale ouverte à tous, où chacun pourra prendre connaissance des activités réalisées ou à réaliser et où le bilan financier sera présenté.

Un verre de l'amitié clôturera la réunion.

KERMESSE

Comme tous les ans, Le Comité des Fêtes organise la Fête au village. Ce sera le 19 mai 2024.

Tout sera centralisé au stade.

La fête commencera le matin avec le retour de la traditionnelle soupe aux choux et un marché créatif s'installera en début de matinée.

Pour les enfants, un train sur rail, ainsi qu'un château gonflable pour les plus petits seront mis en place et les plus grand pourront tester leur stabilité avec la faucheuse (autre jeu sur structure gonflable).

Le casse bouteille, le coupe saucisson ainsi que les jeux en bois feront leur retour et la joie de beaucoup d'entre nous.

L'après-midi débutera par une initiation à la danse circassienne et sera suivie d'un spectacle de LA COMPAGNIE ANCOLINE de Chazelles-sur-Lyon.

Les groupes de musique prendront la relève : ALKABAYA donnera le tempo pendant 1h30.

Et la journée se terminera avec INGALAWASH qui vous transportera dans les musiques du Velay.

Outre l'organisation des jeux traditionnels d'une kermesse, l'association Familles Rurales prend en charge le bal qui se déroulera en soirée avec un service de restauration sur place.

VENEZ NOMBREUX, PROFITER EN FAMILLE DE CETTE JOURNEE.

RENDEZ-VOUS LE 19 MAI !



ECOBUAGE

Nous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers est interdit toute l'année sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Cette pratique est seulement autorisée pour les agriculteurs en respectant un calendrier prédéfini.

Les déchets verts doivent être compostés, broyés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie.

TL7

L'une des émissions phares de cette télévision locale, "Bienvenue chez vous", était consacrée à la découverte de la commune de Marcenod.

Vous pouvez retrouver les 4 épisodes diffusés sur le site de TL7, en mode replay, ou en activant les liens disponibles sur le site de la commune.



Télévision Loire 7
TNT chaîne 31 - Box Tv - Câble - Internet

TELEVISION



La Télévision Numérique Terrestre (TNT) en Ultra-Haute Définition (UHD) a commencé son déploiement en France depuis le 23 janvier. Elle sera disponible à Marcenod à partir du 2 avril 2024.

Dans sa décision du 25 octobre 2023, l'Arcom a attribué à France Télévisions le droit de diffuser France 2 en UHD à compter du mois de janvier 2024. France 3 (antenne nationale) sera également rendu accessible en UHD entre le 10 juillet et le 10 septembre.

Ces deux chaînes seront disponibles respectivement sur les numéros 52 et 53. Elles continueront bien sûr à être également diffusées dans leur qualité actuelle (haute définition).

La diffusion en UHD est appelée à couvrir une large partie du territoire. A cette fin, il sera nécessaire de modifier quelques canaux sur plusieurs émetteurs de TNT.

Ces travaux auront un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des Français, plus de 40 % des foyers reçoivent la TNT par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer : ces téléspectateurs devront,

le jour même de l'arrivée de l'UHD, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour continuer de recevoir tous leurs programmes. Cette manipulation leur permettra aussi, si leur équipement le permet, d'accéder aux nouvelles chaînes UHD.

Si certains téléspectateurs perdaient la réception des chaînes de la TNT à la suite de l'introduction de l'UHD, l'Agence nationale des fréquences (ANFR), qui assure la gestion du fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle, pourra leur attribuer une aide financière selon les dispositions du décret n° 2023-1262 du 26 décembre 2023.

Cette aide, plafonnée, d'un montant de 120 € pour une adaptation de l'antenne de réception ou de 250 € pour un passage à un mode de réception alternative à l'antenne râteau, sera attribuée sans condition de ressources. Les gestionnaires d'habitats collectifs peuvent bénéficier d'une aide maximale de 500 € pour l'adaptation d'antennes collectives.

Les modalités d'attribution, pour les téléspectateurs sont détaillées sur le site www.recevoirlatnt.fr/rubrique solutions aux dysfonctionnements/ aides financières-FARTV.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- Le site de l'Arcom : <https://www.arcom.fr/bienvenue-sur-la-page-dediee-aux-professionnels-deploiement-de-lultra-haute-definition-sur-la-television-numerique-terrestre>
- Le site internet www.recevoirlatnt.fr
- Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met à disposition son centre d'appel au 0970 818 818 (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

ANNUAIRE NATIONAL FRELONS ET NUISIBLES

Cet annuaire national et gratuit, classé par département, vous permet de trouver un professionnel adapté, en fonction du type de nuisible, de comparer les prestations proposées, les avantages et garanties, de consulter les avis...

Vous pouvez y accéder avec le lien suivant <https://allo-frelons.fr>



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Elles sont de retour !

Prenez-y garde car elles sont très urticantes et provoquent de graves lésions dermiques, allergies, irritations...

ENQUETES DE L'INSEE

Une enquête sur les loyers et les charges sera réalisée du 2 au 24 avril 2024 pour laquelle certains foyers de notre commune seront interrogés et recevront un courrier au préalable. Il est rappelé que ces enquêtes sont à caractère obligatoire.

Merci de réserver un bon accueil à Madame Valérie Mimun, l'enquêtrice qui sera munie d'une carte officielle.

RELAIS L'ILE DES ENFANTS - ESPACE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

Jours et Horaires de permanences :

Saint-Héand	tous les jeudis	15h30 – 18h30	au siège social
	3 ^e mardi	15h30 – 17h30	9 rue de l'avenir
	1 ^e mercredi	9h00 – 11h00	
Marcenod	4 ^e lundi	9h00 – 11h00	Mairie
L'Etrat	2 ^e mardi	15h30 – 17h30	Place de l'église
Fontanes	4 ^e mercredi	9h00 – 11h00	Mairie
Saint-Christo	2 ^e mercredi	9h00 – 11h00	Mairie
La Tour-en-Jarez	4 ^e vendredi	14h00 – 16h00	Mairie